

14ème législature

Question N° : 102701	De Mme Julie Sommaruga (Socialiste, écologiste et républicain - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Environnement, énergie et mer		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > santé	Tête d'analyse > protection	Analyse > perturbateurs endocriniens. réglementation.
Question publiée au JO le : 14/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur la lutte contre les perturbateurs endocriniens. En effet, de nombreuses études scientifiques ont démontré la dangerosité des perturbateurs endocriniens qui sont susceptibles de modifier le système hormonal et d'être à l'origine de nombreuses maladies et de cancers. Depuis 2012, plusieurs mesures ont été prises comme l'interdiction du bisphénol A dans les emballages alimentaires et les produits en contact avec la peau, ou encore l'interdiction des parabènes dans les produits d'hygiène et des pesticides comme le glyphosate utilisé dans les jardins publics et les néonicotinoïdes. Or d'autres perturbateurs endocriniens restent présents massivement dans l'environnement, notamment celui des enfants, comme l'a démontré une enquête récente de *60 millions de consommateurs* qui a révélé que des résidus de glyphosate et autres pesticides avaient été détectés dans les couches des bébés. Cette question de santé publique touche d'ailleurs l'ensemble de l'environnement des enfants. Certaines collectivités ont ainsi interdit, au nom du principe de précaution, l'utilisation de barquettes en plastique pour réchauffer les plats servis aux écoliers dans les cantines. Aussi, elle lui demande comment les interdictions en vigueur se font respecter, de quelle manière sont contrôlés les matériaux en plastique de substitution afin qu'ils ne contiennent pas d'autres perturbateurs endocriniens et s'il est envisagé par le Gouvernement de généraliser au nom du principe de précaution l'interdiction d'utiliser des barquettes en plastique dans les cantines.